



SCOLAIRE

Entre école inclusive, restauration durable, transport scolaire et autres faits marquants, voici un aperçu de l'année 2019/2020 qui se profile pour les 1039 petits écoliers sassenageois...

4
ANIMATION
Le Bourg tout en arts !

14
CITOYENNETÉ
Nouveautés électorales

21
ANIMATION
Halloween : visite terre-ifiante
aux Cuves

à SASSENAGE avec terrasse ombragée

Le Tablier Bariolé
Restaurant

Cuisine actuelle et de saison
Ambiance confortable et chaleureuse

Tél. 04 76 56 34 54 - www.letablierbariole.com

OUVERT tous les midis et soirs
sauf samedi midi, dimanche soir, lundi toute la journée, et mercredi soir

Corinne et Gérard Carbone
48, rue François Blumet à Sassenage

Savino Iannone

Peinture
Rénovation
immobilière

3, AVENUE DE VALENCE
38360 SASSENAGE
TÉL. & FAX 04 76 27 75 79

CPY
Plombier
Chauffagiste

NOS COMPÉTENCES
Energies Renouvelables
(eau - air - bois - solaire)
Tous types de chaudière
(bois - fioul - gaz - condensation)
Installation Sanitaire
(cuisine - salle de bain)
Climatisation

Port 06.80.99.68.87
17 C chemin du Drac SASSENAGE
E-mail : cpy-gregolin@wanadoo.fr

PRET VEHICULE

Garage Reynaud-Dulaurier
PEUGEOT

Vente de véhicules
Neufs et Occasions
Atelier Mécanique
Carrosserie - Peinture
Contrôle parallélisme

ZI de l'Argentière - Rue de la Maladière
38360 SASSENAGE
Tél. 04 76 27 28 73
E-mail : garage.sonni@wanadoo.fr

CABINET FRANCIS HUGON
Expertise comptable | Audit | Conseil

Donnons aux **CHIFFRES** tous leurs **SENS**

Création d'entreprises
Accompagnement d'entreprises

12, rue des Pies - 38360 SASSENAGE
Tél. 04 76 27 80 50 - Fax 04 76 53 50 60
hugon@francis-hugon.com
www.francis-hugon.com

Bijouterie Joaillerie

AUX FIANCES Allancier depuis 1935

BOUTIQUE JOAILLERIE

- Bijoux Or 750 ml et 375 ml
- Joaillerie
- Bijoux fantaisie (Argent 925 ml et Acier)
- Réparations
- Devis GRATUITS
- Gravures
- Création
- Modification de bijoux

13, rue de la République - 38000 Grenoble
Tél. 04 76 24 36 54

-40% valable sur tout le magasin*
*hors marques signalées en magasin, et hors réparations/gravures

PHARMACIES DE GARDE

- **Lundi 7 octobre**
Pharmacie des Cuves,
place Louis Reverdy,
04 76 27 40 71
- **Lundi 14 octobre**
Pharmacie de l'Avenue,
40 avenue de Romans,
04 76 27 09 21
- **Lundi 21 octobre**
Pharmacie du Furon,
15 rue du Gua,
04 76 26 65 72
- **Lundi 28 octobre**
Pharmacie de l'Argentière,
14 bis av. de Romans,
04 76 27 52 26

ETAT CIVIL

- **NAISSANCES**
 - 05/08 Jannah BEGHIDIA
 - 07/08 Alicia MOREAUX
 - 17/08 Hugo CALABRO
 - 21/08 Cristian CASTRONOVO
 - 27/08 June DEBRABANT BORRULL
 - 01/09 Dayena PROENÇA DOS SANTOS
- **MARIAGES**
 - 16/08 Nathanaël PEYSSON et Camille PAQUENTIN
 - 24/08 Maxime FLAVIGNY et Adeline BOUCHARD
 - 07/09 Mickaël JOTREAU et Sandrine ELEOUEU
 - 07/09 Julien BÉHAGUE et Fiona TORNABENE
- 07/09 Christophe JAIL et Marianne FOURNEL
- **DÉCÈS**
 - 26/07 Jean-Louis DAVID
 - 31/07 Elda DONELLI veuve ARGOU
 - 05/08 Paul FILLON
 - 06/08 Jean-Pierre ROURE
 - 08/08 Marie-Bénédicte FAURE épouse BARNIQUE
 - 11/08 Jeannette MESPLES divorcée GRANDRY
 - 11/08 Elise CARRAUD
 - 13/08 Roger SOUBIRAN
 - 08/09 Giuseppe PROFETA
 - 09/09 Michelle SERVAIS divorcée IANNONE

S'il est un événement à côté duquel on ne peut pas passer à cette époque de l'année, c'est bien la rentrée des classes. Et d'ailleurs, autant ne pas nous en priver puisqu'à travers elle, c'est finalement avec notre enfance que nous renouons un peu !

Le dossier de ce Sassenage en pages est donc tout entier dédié à cette année entamée le 2 septembre, histoire de passer en revue effectifs et autres faits marquants qui animeront la vie des écoliers et de toute la communauté scolaire sur 2019/2020.

Ce magazine d'octobre est l'occasion de tourner la page de l'été en se projetant sur différents terrains, entre chantiers en cours et à venir, festivités de Noël en préparation, et autres actualités permettant de glisser, l'air de rien, dans l'arrière-saison...

La Fête du Bourg et des Arts, programmée le 6 octobre, est justement la première invitation à saisir pour entrer dans l'automne, tandis que d'autres occasions, nombreuses, lui emboîtent allègrement le pas pour rythmer le reste du mois.

À vous maintenant de faire votre chemin dans toute cette actualité, au fil des pages de ce numéro que nous avons eu plaisir à rédiger pour vous !

Bonne lecture à tous,

La rédaction

safilaf
GROUPE

DÉCOUVREZ PROCHAINEMENT VOTRE NOUVELLE RÉSIDENCE À SASSENAGE

Residence Les Allées du Parc - SASSENAGE

Pour être informé en avant-première inscrivez-vous sur **safilaf.com**

PROMOTEUR IMMOBILIER DEPUIS 1948

Retrouvez l'ensemble de nos Résidences en ISÈRE (38)

04 76 41 49 69 **safilaf.com**

GRENoble

Retrouvez toute l'actualité sur **facebook.com/Ville Sassenage**

Magazine d'informations de la Ville de Sassenage N° 252 octobre 2019

Rédaction : Hôtel de Ville
1, place de la Libération
BP 31 - 38360 Sassenage
04 76 27 48 63

Directeur de la publication : Christian Coigné - Rédactrice en chef : Géraldine Ferronato - Maquette : Agence Connivence, Claix
Exécution graphique : Duilio Cusani - Rédaction : Deborah Basset, Christelle Bingert, Géraldine Ferronato, Nathalie Monnet
Photos : Service communication, DR, Pixabay, PngTree - Mise en page : Deborah Basset, Christelle Bingert, Géraldine Ferronato, Nathalie Monnet - Impression : Imprimerie Courand & associés - Distributeur : SASU DSPA (Saubin Patrick).

Tirage : 5 800 exemplaires - Dépôt légal à parution - ISSN n° 1273 - 7070 - Impression à base d'encre végétale sur un papier PEFC issu des forêts gérées durablement, blanchi sans chlore et certifié PEFC à l'imprimerie Courand et associés.

GOUPE GO sport
ica IMPRIMERIE C. USAND & ASSOCIÉS

PASS'SPORT CULTURE 2019/2020

Pour les enfants sassenageois jusqu'à 10 ans (nés au plus tard le 31 décembre 2009).

Depuis 2011, et pour toute inscription dans une association sportive ou culturelle sassenageoise, la Ville donne un coup de pouce aux familles :
une remise de 15€ pour l'adhésion de tout enfant sassenageois jusqu'à 10 ans.

Date butoir de retour des dossiers : vendredi 18 octobre 2019.

La Fête du Bourg et des Arts revient !

Dimanche 6 octobre, de 8h à 16h, commerçants du marché dominical, de l'union commerciale Sass'Réussi, et autres artistes et artisans d'art investiront la place Louis Reverdy et la rue François Gerin pour la 3^{ème} édition de la Fête du Bourg et des Arts. Des tables et des chaises seront installées pour l'occasion afin de consommer votre pique-nique ou un plat à emporter préparé par vos commerçants et restaurateurs dans la plus grande convivialité !

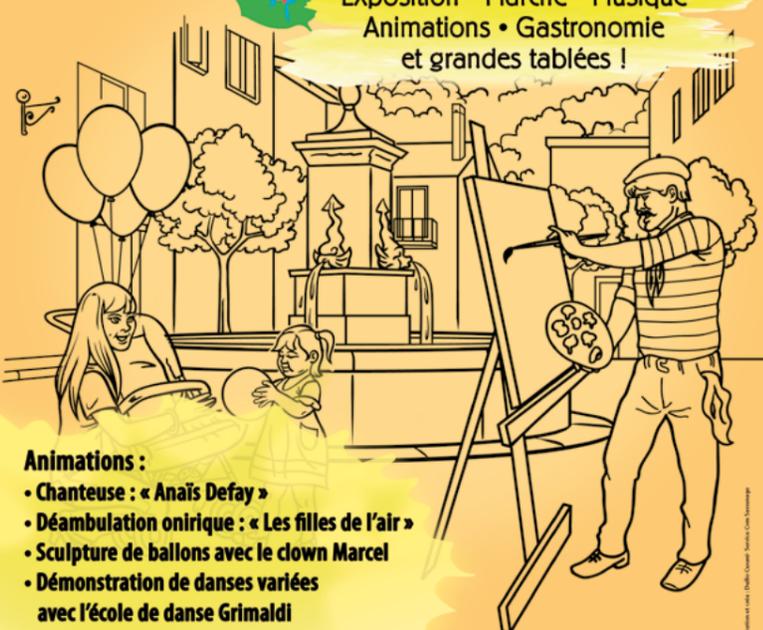
Au programme :

- Du chant avec la Sassenageoise Anaïs Defay : de 11h à 13h
- Une déambulation onirique avec « Les filles de l'air » : à 10h et à 13h15
- Des sculptures de ballons avec le clown Marcel : de 11h à 15h
- Une démonstration de danses variées avec l'école de danse Grimaldi : de 14h à 15h
- Un stand de jeux et de maquillage pour enfants : de 9h à 15h

Dimanche 6 octobre de 8h à 16h
Place Louis Reverdy et rue François Gerin

FÊTE DU BOURG ET DES ARTS

Exposition • Marché • Musique
Animations • Gastronomie
et grandes tablées !



Animations :

- Chanteuse : « Anaïs Defay »
- Déambulation onirique : « Les filles de l'air »
- Sculpture de ballons avec le clown Marcel
- Démonstration de danses variées avec l'école de danse Grimaldi
- Jeux et maquillage pour enfants

Infos : centre associatif Saint-Exupéry
04 76 26 50 99 ou www.sassenage.fr

Saint-Exupéry

SASS'Réussi

Sassenage

**ATTENTION, LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT
SERONT INTERDITS CE JOUR-LÀ
ENTRE 6H ET 18H.**

Partie réservée à l'association

Association :

N° de téléphone :

Adresse du siège social :

Je soussigné(e), président(e), atteste sur l'honneur que l'enfant s'est acquitté du montant de la cotisation demandé (licence incluse).

Montant de la cotisation : (en €)

Cachet de l'association

Signature du président :

.....

.....

Partie à compléter par les parents

Parents :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Portable :

Signature :

Date : / / 2019

Enfant concerné :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Pièces à fournir obligatoirement :

- Formulaire rempli et signé.....
- RIB
- Photocopie d'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- Photocopie du livret de famille (parents et enfant(s))

Les dossiers incomplets ou retardataires ne seront pas traités.

Le dossier complet du pass'sport culture et à retourner au centre associatif Saint-Exupéry.
4 bis square de La Libération, 38360 Sassenage



Ça s'est passé récemment...

❶ Distribution de viennoiseries offertes par la Ville, vendredi 6 septembre, marché des Glériates ❷ ❸ Forum des loisirs et des activités associatives, samedi 7 septembre, halle des sports Jeannie Longo ❹ Atelier yoga organisé par l'Espace Familles, mercredi 11 septembre, Espace Familles ❺ « Mandrin ou l'aube d'une révolte » par la Cie Woaini, samedi 14 septembre, Théâtre en Rond ❻ ❽ ❿ 20^{ème} Fête de l'amitié des communautés, dimanche 15 septembre, parc Sasso Marconi

Retour sur la rentrée scolaire 2019/2020



Les chiffres de la rentrée

En maternelle

Pies : 6 classes (160 élèves)
 Hameau du Château : 3 classes (77 élèves)
 Rivoire de la Dame : 1 classe (31 élèves)
 Vercors : 3 classes (83 élèves)
Total élèves maternelle : 351 élèves

En élémentaire

Pies : 12 classes (299 élèves)
 Hameau du Château : 6 classes (136 élèves)
 Rivoire de la Dame : 3 classes (74 élèves)
 Vercors : 8 classes (179 élèves)
Total élèves élémentaire : 688 élèves

Lundi 2 septembre, 1039 écoliers sassenageois (re)prenaient le chemin de l'école, pour une (nouvelle) année scolaire.

Entre autres faits marquants de cette rentrée, le rétablissement du service de transport scolaire pour les écoles des Pies et Rivoire de la Dame, l'ouverture d'une classe Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) à l'école élémentaire Vercors, ou encore du nouveau à venir côté restauration. Et comme chaque année, des ajustements de planning et d'affectation ont été effectués dans les équipes dédiées à la vie scolaire, pour accompagner au mieux cette rentrée et toutes ses nouveautés.

Tour d'horizon...

Pour une restauration scolaire plus saine et durable



- Mettre fin à la « guerre des prix » qui a abouti à la paupérisation des producteurs et à la fragilisation de pans entiers de l'industrie agroalimentaire française ;

- Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits, pour mieux répondre aux attentes des consommateurs.

Dans ce cadre, de nouvelles dispositions vont impacter la restauration collective et scolaire à compter du 1^{er} novembre, pour une expérimentation de deux ans. A compter de cette date, les écoliers déjeunant à la cantine vont ainsi se voir proposer un repas végétarien chaque semaine. Pour rappel, les menus actuels sont composés d'au moins un produit bio, et les élèves ont le choix entre un menu classique et un menu sans viande.

À partir du 1^{er} novembre donc, un jour par semaine, seul le menu végétarien sera servi.

La loi n° 2018-938 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite loi « EGALim ») vise trois principaux objectifs :

- Permettre une juste rémunération des agriculteurs en renversant le processus de construction du prix payé aux producteurs et en s'appuyant sur les coûts de production effectifs ;

D'autres mesures environnementales devront par ailleurs être appliquées au plus tard le 1^{er} janvier 2020, comme l'interdiction d'utiliser des objets et ustensiles en plastique (bouteilles d'eau, pailles, couverts, couvercles à verres jetables, pots à glace...) ; laquelle s'étendra aux contenants de cuisson, de réchauffe et de service, au plus tard le 1^{er} janvier 2025.

Adieu goûter de Noël

C'était presque devenu une tradition : à l'occasion de Noël, la Ville offrait à chaque écolier sassenageois un petit goûter de Noël (sachet de friandises, gâteaux maison et jus de fruits). Les mentalités évoluent, et cette année, à la demande des représentants des parents d'élèves et des enseignants, la somme allouée par la Ville à cette opération sera finalement versée directement aux groupes scolaires, via leur coopérative, qui auront tout loisir d'organiser un spectacle culturel ou tout autre projet. Le traditionnel repas de Noël servi dans les cantines reste toujours d'actualité !



Le Plan Mercredi se poursuit

En janvier 2019, la Ville mettait en place le Plan Mercredi, un dispositif consistant à créer du lien et du sens entre les activités périscolaires du matin et du soir, et celles des mercredis aux centres de loisirs.

À Sassenage, le Plan Mercredi s'adresse aux élèves de maternelle des quatre groupes scolaires. Une animatrice (en formation de direction) intervient non seulement le mercredi sur les centres de loisirs, mais également un jour par semaine dans chaque école pendant le temps périscolaire (une semaine le matin, une semaine le midi, une semaine le soir), et ce afin de favoriser une cohérence éducative entre les services de la Ville et les enseignements scolaires.

L'école pour tous

Vercors accueille une Ulis

Après en avoir fait la demande auprès de l'inspection académique, Sassenage a le plaisir d'accueillir cette année une classe Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) à l'école élémentaire Vercors. Les classes Ulis sont composées de douze élèves maximum notifiés par la Maison Départementale de l'Autonomie. Celle de Sassenage en accueille onze (six Sassenageois et cinq extérieurs), et est tenue par un enseignant sassenageois, Benjamin Lemau.

Après avoir été libraire, Benjamin Lemau a fait le choix d'une reconversion professionnelle pour se tourner vers l'enseignement, et particulièrement auprès d'enfants en situation de handicap. Il obtient le CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive) et enseigne alors dans une classe Ulis à Grenoble où, comme à Sassenage, sa mission consiste à mettre en œuvre un Projet Personnalisé de Scolarisation pour chacun de ses élèves ; « le but étant de permettre aux élèves des classes Ulis une inclusion progressive dans leur classe de niveau », explique Benjamin Lemau. Une assistante de vie scolaire (AVS) à temps plein accompagne également cette classe par ailleurs dotée par la Ville de certains équipements spécifiques utiles à l'enseignant (ballons de gym, tables individuelles...).



Une Villa pas comme les autres

Installée depuis 2010 au 5 impasse du Paget, la Villa Cochet est un établissement public isérois de services aux enfants et adolescents handicapés. Elle accueille notamment des enfants présentant des troubles autistiques, âgés de six à douze ans. Sa particularité réside dans le fait qu'elle est ouverte seulement pour dix enfants avec une scolarisation externalisée à l'école élémentaire du Hameau du Château, un dispositif innovant de type « IME hors les murs ».

Ainsi, chaque matin, les enfants sont d'abord accueillis à la Villa Cochet avant d'être déposés dans leur classe à l'école du Hameau du Château. Le midi, ils retournent à la Villa où ils retrouvent l'équipe pluridisciplinaire, et en fin de journée, les éducateurs les ramènent à leur famille.

Afin d'aider leur inclusion scolaire et sociale, les élèves fréquentent tous les quinze jours la ludothèque, et sont également accompagnés pour faire quelques courses. Depuis novembre 2018, ces élèves ont la possibilité de manger deux fois par semaine à la cantine de l'école ; une occasion supplémentaire de partager des moments avec les « autres » enfants de l'établissement.

PÉRIMÈTRE SCOLAIRE : PAS DE CHANGEMENT

Une étude a récemment été réalisée sur la nécessité, ou pas, de modifier le périmètre scolaire. S'appuyant sur la cartographie des élèves inscrits en 2018, et intégrant les naissances de 2016, cette étude a permis d'extrapoler les transferts possibles entre les secteurs des Pies et Vercors sur la rentrée scolaire.

Au vu de cette étude, et après plusieurs réunions avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les parents, il a été décidé de maintenir le périmètre scolaire en l'état pour la rentrée scolaire 2019-2020.



Hop dans le bus, direction l'école !



Suite à la suppression du transport scolaire l'année dernière, et en étroite collaboration avec les parents d'élèves, des discussions ont été engagées entre la Ville et le SMTC (syndicat mixte des transports en commun,) détenteur de la compétence, afin d'étudier la faisabilité d'un service alternatif. En effet, si la fréquentation de ces dessertes était en forte baisse depuis plusieurs années, certaines familles avaient néanmoins fait part de leurs difficultés d'organisation sans transport scolaire.

Ainsi, comme annoncé précédemment⁽¹⁾, deux lignes Sacado desservant les groupes scolaires Rivoire de la Dame et Les Pies (lignes Sacado n° 441 et 442) ont été mises en place dès le 2 septembre. Ces lignes sont ainsi en service uniquement les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h13 à 8h24 et de 16h38 à 16h50 (ligne 441) et de 7h53 à 8h28 et de 16h40 et 17h10 (ligne 442), et peuvent également être utilisées par tout autre usager titulaire d'un titre de transport valide. L'abonnement et le paiement du titre de transport sont gérés directement par la Semitag, tandis que la Ville déploie une animatrice scolaire dans les bus afin de pointer les élèves et de les accompagner (les élèves de maternelle jusque dans leur classe, et les

élèves d'élémentaire jusque dans la cour de leur école), d'où la nécessité pour les parents d'inscrire leur enfant auprès du service scolaire. Pour info, sur Sassenage, d'autres lignes Sacado desservent le collège Fleming (lignes 201, 202 et 203) et le lycée technique Roger Deschaux (ligne 175).

(1) lire, dans Sassenage en pages n° 250 – été 2019, l'article « Transport scolaire : remise en route le 2 septembre... », page 18.

Mieux informer pour surfer prudemment

Si avant de laisser circuler un enfant seul dans la rue, on lui apprend les règles de prudence indispensables (circulation routière, mauvaises rencontres, incivilités...), sur internet, les mêmes précautions sont de rigueur ! Avant de laisser un jeune utiliser internet seul, il est indispensable de s'assurer qu'il a bien assimilé les règles élémentaires de vigilance, de civilité et de responsabilité sur internet. C'est dans ce sens qu'a été créé le Permis internet, un programme national de prévention pour un usage d'internet vigilant, sûr et responsable, à l'attention des enfants de CM2.

Cette activité se déroule sur cinq séances durant le temps périscolaire, en partenariat avec le groupe de contact de la Gendarmerie Nationale qui intervient en début et fin du cycle.

Le 2 juillet, les élèves titulaires de leur Permis internet étaient conviés à la mairie pour la remise de leur diplôme, soit 50 enfants.

Le Permis Internet est à nouveau au programme des activités périscolaires de cette année.



REJOIGNEZ MA FAMILLE EN LIGNE

Vous êtes chaque année de plus en plus nombreux à utiliser « Ma famille en ligne » pour gérer les inscriptions relatives à vos enfants (cantine, périscolaire, centres de loisirs). Si ce n'est pas encore le cas, créez votre compte, c'est simple d'utilisation et pratique ! (connectez-vous à Sassenage.fr, cliquez sur le pictogramme Sassenage en ligne, puis choisissez « Créer mon espace »).

Bientôt les chaudières bois

La première chaudière bois, destinée à desservir le gymnase des Pies et le groupe scolaire attenant, est en passe d'être entièrement installée. Elle pourra donc entrer en service dès le début de la période de chauffe.

Pour ce qui est de la seconde, qui concerne le centre technique municipal, la halle des sports Jeannie Longo, la maison des clubs

et la piscine, les travaux de mise en place du réseau de chaleur ont débuté dans le courant de la première quinzaine de septembre. Le chantier étant d'une plus grosse ampleur que celui du secteur des Pies, les aménagements devraient prendre fin début décembre, pour une mise en service prévue dans la foulée.



La protection par le merlon

Les travaux d'intérêt collectif pour le renforcement du merlon des Glériates ont débuté mi-septembre, l'actuel n'étant ni assez haut ni assez résistant à la lumière des études réalisées. Celles-ci ont modélisé les trajectoires des blocs de pierre susceptibles de se détacher de la falaise attenante, et ont conclu qu'un merlon (levée de terre) renforcé est le seul ouvrage capable de protéger les biens et les personnes de la manière la plus efficace possible. Le futur merlon pourra ainsi répondre aux exigences de sécurité publique en protégeant la population des chutes de blocs sur les habitations. Cette opération, dont le coût s'élève à 177 000 euros HT, dont 40 % sont pris en charge par la Région et l'Etat, sera achevée fin novembre.

Stationner dans le Bourg

Les travaux pour l'aménagement du parking Vercors Furon vont débuter dans le courant du mois d'octobre. Ils devraient durer six semaines environ. Ce sont ainsi 37 places qui seront matérialisées et organisées, permettant notamment de satisfaire les besoins en stationnement les soirs de spectacle au Théâtre en Rond, ou lors des manifestations organisées dans le Bourg, mais aussi pour la dépose sécurisée des enfants du groupe scolaire voisin.

Autour du chemin du Drac

Le chemin du Drac est en travaux depuis fin août, et pour encore deux mois environ. Pour ce faire, il n'est désormais possible de circuler que dans un sens, du ruisseau des Sables au carrefour Drac/Vinay/Taillefer. Le double sens est quant à lui maintenu au niveau de la zone industrielle. Attention, les sens de circulation peuvent toutefois évoluer en fonction de l'avancement des travaux.

Ponctuellement, des coupures totales de voie pourront par ailleurs être mises en place. Elles pourront également concerner la rue du Vinay, sur laquelle un plateau surélevé sera aménagé autour des vacances de la Toussaint. Il convient donc de rester extrêmement vigilant sur la signalisation temporaire.

Le jour de la nuit

Lutter contre la pollution lumineuse, telle est l'ambition de l'opération Le jour de la nuit, à laquelle Sassenage participe une nouvelle fois.

Cette fête de la nuit noire célèbre par ailleurs cette année le 50^{ème} anniversaire du premier pas de l'Homme sur la lune. Elle a donc lieu un soir de pleine lune, à savoir samedi 12 octobre, de 19h à minuit.

Aussi, ne vous alarmez pas si certaines rues⁽¹⁾ vous semblent être dans

l'obscurité : c'est normal ! Et levez les yeux. Vous verrez peut-être les étoiles briller...

(1) Les avenues de Romans et Valence, ainsi que les rues Rimbaud, du Routoir, des Roses, des Lilas et des Iris, François Gerin, de la République, Hector Berlioz, Mozart, des Pies, du Parc de Messkirch, les parkings du groupe scolaire des Pies, de Saint-Exupéry, de l'école Vercors Guâ, les chemins de la Passerelle et de la Rollandière, le parc Sasso Marconi, la place Jean Prévost et la placette Chateaubriand.

Bus à haut niveau de service

Les tracés réalisés pour le compte du SMTC (Syndicat mixte des transports en commun) sur les avenues de Romans et de Valence, dans le but de faciliter le passage des bus de la Semitag, questionnent un certain nombre d'automobilistes. Il faut dire que ces aménagements étant pensés pour leur faire gagner du temps, ces bus bénéficient d'une voie spécifique sur certaines portions de rue, et ont la priorité aux abords des feux tricolores. Des tracés qui ne manquent pas de déstabiliser certains conducteurs, d'autant que ces voies sont également autorisées aux vélos, aux taxis et autres véhicules prioritaires.

La prudence est donc de mise.



Elargissement de la Zone de Circulation Restreinte

Depuis le 2 mai 2019, une zone de circulation restreinte (ZCR) pour les véhicules utilitaires légers (VUL) et les poids lourds (PL) a été mise en place sur dix communes⁽¹⁾ de la Métropole, ainsi que sur le domaine universitaire. Une zone sur laquelle la circulation des véhicules utilitaires et poids lourds non classés ou vignette Crit'Air 5 est interdite 7j/7, 24h/24.

La réglementation prévoit un renforcement progressif jusqu'en 2025 afin de laisser le temps aux acteurs économiques de s'adapter et d'anticiper le renouvellement de leur parc de véhicules : interdiction des CQA4 en 2020, puis des CQA3 en 2022 et enfin des CQA2 en 2025.

Dix-huit communes supplémentaires⁽²⁾ ayant émis le souhait d'intégrer ce périmètre en février 2020, un projet d'élargissement de la ZCR à 28 communes a été lancé.

Aussi, chaque Métropolitain a jusqu'au mercredi 16 octobre à 18h pour donner son avis sur ce projet.

Le dossier de l'enquête publique est consultable sur le site de la Métro, <https://participation.lametro.fr/>, mais aussi au siège de la Métropole et dans les vingt-huit mairies concernées. Les contributions écrites sont possibles en ces mêmes lieux. A Sassenage, le dossier est au centre technique municipal, consultable aux jours et heures d'ouverture du bâtiment⁽³⁾.

A l'issue de cette participation, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des observations du public, l'arrêté de mise en place du projet sera soumis à la signature du Président de Grenoble-Alpes Métropole et des maires des vingt-deux communes titulaires du pouvoir de police de circulation.

(1) Le centre technique municipal est ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h. Fermé le mercredi après-midi.

(2) Bresson, Echirolles, Eybens, Grenoble, Le Pont-de-Claix, La Tronche, Poisat, Saint-Egrève, Saint-Martin d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux et la partie de Gières située sur le Domaine Universitaire.

(3) Champ-sur-Drac, Champagnier, Claix, Corenc, Fontaine, Gières, Jarrie, Meylan, Montchaboud, Noyarey, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Georges-de-Commières, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcès-Allières-et-Risset, Venon, Veurey-Voroize.

Pour la protection des espaces agricoles et naturels

Comme annoncé dans les deux précédents numéros de Sassenage en pages, la consultation pour le projet de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels de la commune (PAEN) a débuté mercredi 25 septembre. Elle se poursuivra jusqu'au vendredi 25 octobre inclus, au centre technique municipal, aux jours et heures d'ouvertures habituels⁽¹⁾.

Il reste trois permanences au cours desquelles vous pouvez rencontrer le commissaire enquêteur : lundi 7 octobre de 9h à 12h, jeudi 17 octobre de 14h à 17h30, et vendredi 25 octobre de 14h à 17h.

Actualisation du zonage assainissement

Une enquête publique a débuté le 11 septembre et se poursuit jusqu'au 14 octobre inclus afin de porter à la connaissance du public le dossier du zonage assainissement des 49 communes de la Métropole. Le dossier de l'enquête publique est consultable sur le site de la Métro, <https://participation.lametro.fr/>, mais aussi au siège de Grenoble-Alpes Métropole et dans les mairies de Vif, Vizille, Saint-Martin-le-Vinoux et Corenc. Observations, suggestions et contre-propositions pourront être consignées dans un registre d'enquête disponible en ces différents lieux ainsi que sur le site <https://participation.lametro.fr/>, ou par mail : enquete-publique-assainissement@lametro.fr.

Des permanences sont par ailleurs organisées :

- mercredi 2 octobre de 14h à 16h à la mairie de Vif ;
- vendredi 4 octobre de 10h à 12h à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux ;
- mardi 8 octobre de 9h à 11h à la mairie de Vizille ;
- mercredi 9 octobre de 10h à 12h à la mairie de Corenc ;
- lundi 14 octobre de 15h à 17h, au siège de Grenoble-Alpes Métropole à Grenoble.

Nouveautés électorales



REPÈRES

Prochaines échéances électorales

2020

Municipales (15 et 22 mars)

2021

Départementales et régionales

2022

Présidentielle et législatives

2024

Européennes

L'exercice du droit de vote est facilité par de nouvelles dispositions réglementaires et législatives. Les voici en détail...

- La création d'un répertoire électoral unique (REU) géré au niveau national par l'Insee. Cet outil permet une mise en relation des communes et de l'Insee (radiations, inscriptions...) afin d'avoir des listes électorales mises à jour quasi en temps réel. Les jeunes ayant effectué leur recensement citoyen sont par exemple automatiquement inscrits, ou les personnes décédées radiées des listes électorales.

Le REU est consultable en ligne via service-public.fr, et il permet ainsi à tout citoyen de pouvoir vérifier sa situation électorale (inscrit(e) ou radié(e), et nom du bureau de vote).

- Moins de contraintes pour s'inscrire : jusqu'à présent, pour être inscrit(e) sur la liste électorale, il fallait avoir la qualité d'électeur(trice), à savoir, être majeur(e), de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques, et avoir une attache avec la commune dans laquelle vous souhaitez voter, c'est-à-dire y être domicilié(e), y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, ou y être contribuable depuis au moins cinq ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, ces conditions d'inscriptions ont été étendues. Par exemple, les jeunes de moins de 26 ans pourront aussi voter dans la commune de domicile de leurs parents (autres conditions détaillées sur service-public.fr).

- Inscriptions : fin de la date butoir du 31 décembre précédant le scrutin. À partir du 1^{er} janvier 2020, il sera possible de s'inscrire

jusqu'à six semaines avant l'élection. L'époque de la cohue de fin d'année pour s'inscrire sur les listes électorales et pouvoir exercer son droit de vote est donc révolue ! À noter : les jeunes majeurs qui auront 18 ans entre les deux tours d'une élection pourront exercer leur droit de vote au second tour. Pour s'inscrire sur les listes électorales si toutefois ce n'était pas encore fait, rien de plus simple donc puisque vous pouvez le faire en mairie au service État civil-Élections, en ligne via votre espace citoyen sur Sassenage en ligne (rubrique Les démarches, Listes électorales, puis S'inscrire sur les listes électorales), ou via service-public.fr.

Néanmoins, afin d'éviter les couacs, vous êtes invité(e) à signaler tout changement de situation (déménagement, mariage, séparation...) au service État civil-Élections en vous présentant directement en mairie, en écrivant à mairie@sassenage.fr à l'attention du service État civil-Élections, ou encore via Sassenage en ligne (rubrique Les démarches, La mairie en direct, puis Contacter la mairie).

De même, si votre carte électorale comporte une erreur d'état civil, vous pouvez formuler une demande de correction en ligne via service-public.fr/particuliers/vos_droits/R49454.

Colonnes montantes : propriété, responsabilité

Si vous habitez dans un immeuble, vous êtes peut-être concerné(e) par la question de la propriété des colonnes montantes d'électricité dans votre copropriété. La loi ELAN du 23 novembre 2018 a apporté une clarification très attendue, déterminant que les colonnes mises en service avant et à compter du 24 novembre 2018 appartiennent automatiquement au réseau public de distribution d'électricité, c'est-à-dire Enedis (ex-ERDF) chargé alors de les gérer et de les entretenir. Les propriétaires n'ont plus à en assumer l'entretien. Néanmoins, jusqu'au 23 novembre 2020, la

loi propose aux copropriétaires d'immeubles dont les colonnes ont été mises en service avant le 24 novembre 2018, d'anticiper le transfert au réseau public (par vote en assemblée générale de copropriété) ou de se manifester auprès d'Enedis pour revendiquer la propriété privée de ces ouvrages.

Dans ce cas, les copropriétaires restent responsables en cas d'accidents, et doivent prendre à leur charge l'entretien et les éventuels travaux de rénovation.

Si par la suite la copropriété change d'avis, le transfert pourra toujours se faire, sous réserve du bon état de fonctionnement des colonnes, ce qui signifie qu'Enedis déterminera lui-même les travaux électriques à réaliser par la copropriété avant la rétrocession.

PLUS D'INFOS : WWW.SEDI.FR (RUBRIQUE ESPACE DOCUMENTAIRE, DIVERS).

Changez votre poêle pour changer d'air !

Même utilisés rarement, les appareils de chauffage au bois peu performants participent à la pollution de l'air par les particules fines (jusqu'à 75 % des émissions en période de grand froid) et peuvent être à l'origine des pics de pollution. Aussi, afin d'améliorer la qualité de l'air et de limiter l'exposition de la population à la pollution, Grenoble-Alpes Métropole renouvelle et double la Prime Air Bois offrant 1600 € (jusqu'à 2000 € sous conditions de ressources) pour changer votre poêle ou votre cheminée (appareils datant d'avant 2002 et tous les foyers ouverts). Pour en bénéficier et connaître toutes les modalités, rendez-vous sur le site de La Métro, <https://www.lametro.fr/281-la-prime-air-bois.htm>.

RÉSERVÉ AUX SASSENAGEOIS(E) DE PLUS DE 70 ANS

Repas ou colis de Noël ?

Comme chaque année à la même époque, le CCAS sollicite les Sassenageois en âge de bénéficier des actions festives qu'il organise pour Noël, les invitant en effet à choisir entre le repas dansant à partager au gymnase des Pies, et le panier gourmand distribué à domicile. Pour 2019 aussi, l'habituel courrier postal est remplacé par ce questionnaire.

De quoi s'inscrire dans une démarche durable et économique, tout en garantissant le même service et la même bonne humeur en fin d'année !

Si vous habitez Sassenage et que vous êtes âgé(e) d'au moins 70 ans⁽¹⁾, ce questionnaire est pour vous, et à retourner au CCAS impérativement avant **vendredi 25 octobre 2019.**

(1) année de naissance antérieure ou égale à 1949. Si par ailleurs vous êtes installé(e) récemment sur la commune et que vous n'êtes pas encore recensé(e) auprès du CCAS, merci de joindre à ce questionnaire une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

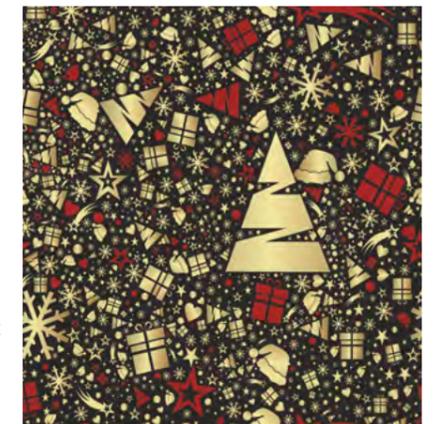
Au choix :

- **PANIER GOURMAND**

Distribué à domicile samedi 7 décembre entre 9h et 12h par les élus de la Ville et l'équipe du CCAS.

- **REPAS DANSANT**

Organisé mercredi 11 décembre à partir de 12h au gymnase des Pies.



IMPORTANT

Les conjoints de moins de 70 ans souhaitant participer au repas peuvent s'inscrire moyennant une participation de 32 €.

Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée au CCAS.

✂

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Adresse :	Adresse :
.....
.....
Etage :	Etage :
Code résidence ou bâtiment* :	Code résidence ou bâtiment* :
N° de téléphone :	N° de téléphone :

* à défaut, si vous choisissez le colis, vous risquez de devoir le récupérer au CCAS

Je souhaite :

- PANIER GOURMAND
- REPAS DANSANT

Je souhaite :

- PANIER GOURMAND
- REPAS DANSANT

Dans un souci d'organisation, merci d'avoir la gentillesse de retourner le présent questionnaire à l'accueil du CCAS, 1 avenue de Valence, avant **vendredi 25 octobre 2019.** Tout délai non respecté ne pourra pas faire l'objet d'une réclamation.

CONTACT

CCAS
1, avenue de Valence
04 76 26 34 90



Conseil municipal. 23 septembre 2019

La Cnaf fixe de nouveaux plafonds pour l'accueil des tout-petits.

La Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) n'a pas fait évoluer le barème des participations familiales pour les accueils en établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) depuis 2002 alors que, sur la même période, le service proposé aux familles a considérablement été amélioré (fourniture des couches et des repas, mise en place d'une tarification horaire et non plus journalière...). Il s'agit donc de rééquilibrer l'effort contributif des familles et de soutenir financièrement la stratégie de maintien et de développement de l'offre d'accueil, ainsi que le bonus « mixité sociale » et « inclusion-handicap ». Ce nouveau barème, qui vise à ce que le pourcentage des ressources mensuelles relatif à la garde d'un enfant soit le même, quel que soit le revenu des familles, sera applicable à compter du 1^{er} novembre 2019 pour le multi-accueil « Les lucioles ». Une information préalable sera effectuée auprès de l'ensemble des familles concernées. En pratique, la Cnaf prévoit une évolution du barème de participation des familles en deux phases. Par ailleurs, ce sont les ressources de l'année n-2 qui sont prises en compte — donc en 2019, ressources 2017 —, et tout changement de situation de la famille peut donner lieu à une modification des calculs. Le règlement de fonctionnement du multi-accueil « Les lucioles » est actualisé sur la base de ces nouvelles dispositions. *Unanimité.*



Inclusion sans distinction.

La rentrée de septembre 2019 voit l'ouverture d'une classe Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) à l'école Vercors. Cette classe accueille des enfants ayant des difficultés d'apprentissage et /ou porteurs de handicap, domiciliés à Sassenage ou dans d'autres communes de l'agglomération, qui bénéficient d'une scolarité adaptée au regard de leurs difficultés ou de leur handicap. Pour favoriser l'inclusion sur le temps périscolaire, il est décidé d'appliquer aux enfants demeurant hors Sassenage, la tarification selon le quotient familial de leur famille, et non un tarif extérieur, et ce, pour l'ensemble des activités périscolaires, comme pour les enfants domiciliés à Sassenage. *Unanimité.*



Attribution métropolitaine de logement social.

Grenoble-Alpes-Métropole, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'habitat et disposant d'un Programme Local pour l'Habitat approuvé, a créé la Conférence intercommunale du logement (Cil), à travers laquelle elle a développé sa politique d'accueil du demandeur et d'attribution de logements sociaux, via notamment la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA). Cette CIA tend à garantir à tous l'égal accès à l'ensemble du parc social du territoire, avec un objectif d'équilibre ou de rééquilibrage de son occupation, et un effort partagé en faveur des ménages les plus en difficulté. Pour assurer une application fine et adaptée à la réalité de chaque territoire, cette CIA se décline sur chaque commune par une Convention Territoriale d'Objectifs et de Moyens (CTOM). A la suite d'une phase d'évaluation, l'ensemble des partenaires du logement social ont souhaité revoir les règles qui les lient, pour améliorer le travail partenarial et le lien à l'habitant, via l'actualisation du cahier des charges du service métropolitain d'accueil du demandeur. Dans ce cadre, la nouvelle CIA intègre des évolutions locales ayant des incidences sur la politique d'attribution à conduire de manière partenariale, dont il convient de partager la cohérence et les nouveaux modes opératoires dans une nouvelle CTOM. L'ensemble des acteurs du logement social s'engagent sur ces nouvelles dispositions inscrites dans la version consolidée de la CIA via la signature de CTOM actualisées et signées à l'échelle de chaque commune. En conséquence, le conseil municipal inscrit le guichet d'accueil communal dans un niveau 3 au sein du service métropolitain d'accueil et d'information des demandeurs de logement social, et approuve la convention de mise en œuvre pluriannuelle du service d'accueil métropolitain, ainsi que la convention territoriale d'objectifs et de moyens dans sa nouvelle version. Le maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ces nouvelles modalités partenariales. *Unanimité.*

Au service du couple et de la famille

Il arrive parfois dans les couples ou les familles que le dialogue se rompe, et que la relation se tende jusqu'à dériver vers une vraie situation de crise. C'est à ce moment-là que peut intervenir la conseillère conjugale et familiale. « Cela peut arriver à tout le monde à un moment ou à un autre de traverser une mauvaise passe, et il faut surtout pouvoir en parler et trouver une oreille attentive pour pouvoir avancer, apaiser les tensions et trouver des solutions », explique Florence Léveillé, qui a ouvert un cabinet en conseil conjugal et familial au sein du cabinet médical situé au 12 bis avenue de Romans.

Ayant travaillé durant de nombreuses années en centre de planification et d'éducation familiale, Florence Léveillé, certifiée conseillère conjugale et familiale depuis cinq ans, a toujours eu le projet de s'installer à son compte, avec en ligne de mire Sassenage où elle souhaitait exercer. Depuis, elle intervient auprès de différents publics : couples en difficulté, parents après une séparation, ados en souffrance ou leurs parents, mais aussi personnes seules traversant une crise : « Je leur offre un



cadre sécurisant et apaisant d'écoute. Je suis tenue au secret professionnel : les personnes peuvent donc mettre des mots sur ce qu'elles vivent et prendre du recul sur leur situation, en toute confiance. La finalité de mon accompagnement étant de les aider à trouver le meilleur chemin pour se sortir d'une crise ». Parce qu'il suffit parfois juste de libérer la

parole pour renouer et apaiser le dialogue, et se sortir de situations que l'on pense inextricables...

CONTACT : FLORENCE LÉVEILLÉ, CONSEILLÈRE CONJUGALE ET FAMILIALE, CABINET MÉDICAL 12 BIS AVENUE DE ROMANS. CONSULTATIONS DE 45 MIN À 1H, SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT AU 06 95 01 88 23 OU CONSEILLERE.CONJ.FAM.SASSENAGE@GMAIL.COM.

EMPLOI LOCAL

Le restaurant La Ferme à Dédé recherche serveurs/ses (différentes quotités de travail, étudiants possibles, services du soir, week-end...).

CONTACT : RECRUTEMENT@FRATELLIFOOD.FR

Mises à jour

Quelques « coquilles » se sont glissées dans le P'tit annuaire éco publié en surcouverture de Sassenage en pages n°251 - septembre 2019, et dans le guide des loisirs et des activités associatives 2019/2020 paru fin août, tandis que des changements et des créations d'associations ont déjà eu lieu.

Voici donc un petit récapitulatif des informations actualisées :

P'tit annuaire éco :

Les personnes suivantes n'ont pas été mentionnées alors qu'elles auraient dû l'être :

- **Services à la personne** : Azaé, 35 avenue de Romans, 04 76 92 36 70 ou 06 60 50 57 24.

- **Médecin généraliste** : Docteur Michel Riffard, 1 rue de l'Ovalie, 04 76 53 52 59.

- **Kinésithérapeute** : Émilie Rousselot-Le Couls, 12 rue des Pies, 04 76 43 09 65.

- **Ostéopathe** : Pierre-Baptiste Lavenu, 12 rue des Pies, 07 64 07 37 95 (comme cité dans l'annuaire, il est aussi kinésithérapeute au 34 chemin du Vinay).

Guide des loisirs et des activités associatives 2019/2020 :

- **Sassenage Marche Nordique** : l'adresse mail est sassenangemn@gmail.com.

- L'Union Twirling Sassenage Voiron est dissoute et (re)devient **Twirling bâton « Les Mélusines » de Sassenage**. Contact : Corinne Gibaldi, 06 63 23 65 21 ou sassenangemn.ffstwirling@gmail.com. Site internet : <http://twirlingbaton-sassenage.wifeo.com>.

Créations :

- **Grenoble Alpes MTB** (rubrique sport/VTT). Contact, Charline Houdy, 06 50 98 09 33 ou galsmtb@gmail.com.

- **Instant « T » Souffle de Femmes** (rubrique bien-être/Qi Gong). Contact : Christine Odos, 06 65 18 11 28 ou souffledefemmes38@gmail.com.

Un parcours de sport santé

Lundi 14 octobre, de 9h à 12h, le Département de l'Isère, en partenariat avec la Ville et l'association Sport Santé Sassenage (A3S), organise une matinée de découverte, gratuite et encadrée, du parcours « Générations Sport Santé » au parc de l'Ovalie (annulé en cas de pluie).

Ce parcours, principalement destiné à ceux qui souhaitent débiter, reprendre une activité physique, et aux seniors, a été inauguré pendant le 1^{er} Salon de l'Autonomie qui s'est déroulé le 13 avril à la salle des sports Jeannie Longo. Si vous n'avez pas encore testé ce parcours d'une distance de 3945 mètres, venez lundi 14 octobre, dès 9h, le pratiquer ! Une occasion également de découvrir les parcours d'orientation disponibles sur le territoire et le patrimoine sassenageois en calèche. Si votre santé et votre forme physique vous tiennent à cœur, munissez-vous de votre chronomètre et ne manquez pas ce rendez-vous !

Créneaux d'activités restants à Saint-Ex'

Vous êtes encore indécis(e) quant à l'activité que vous pratiquerez cette année ?

Sachez qu'il reste de la place aux activités suivantes proposées par le centre associatif Saint-Exupéry :

- Art déco adultes : mardi ou vendredi de 14h à 16h
- Pilates : lundi de 10h45 à 11h45
- Cardio : mardi de 19h à 20h30

INFOS : CENTRE ASSOCIATIF SAINT-EXUPÉRY, 04 76 26 50 99 OU CENTRE-SAINTEXUPERY@SASSENAGE.FR.

Pesticides : la mobilisation continue !

Après une pause estivale, la mobilisation anti pesticides « Nous voulons des coquelicots » portée au niveau local par l'association Environnement Nature Sassenage (ENS), reprend du service !

Si vous vous sentez concerné(e) et que vous voulez en savoir plus, sachez que « Les coquelicots », à l'instar de ce qui se fait au niveau national, se réunissent chaque premier vendredi du mois à 18h devant l'école de musique (square de la Libération).

Pour rappel, les prochains rassemblements auront lieu les vendredis 4 octobre et 1^{er} novembre (rendez-vous maintenu sur ce jour férié), même lieu, même heure !

INFOS : [HTTPS://NOUSVOULONSDESCOQUELICOTS.ORG/](https://nousvoulonsdescoquelicots.org/) ET ENS, 06 85 10 63 01 OU SECRETARIAT.ENS.38360@GMAIL.COM.



COURS D'ARTS PLASTIQUES

Diplômée des beaux-arts et dotée de plus de quinze ans d'expérience, Solveig Mulligan propose des cours de dessin, peinture à l'huile, acrylique ou aquarelle, ainsi que des cours de techniques mixtes et de sables colorés. Les cours sont dispensés le jeudi de 13h45 à 16h15 (26 €/cours ou 230 €/10 cours d'affilés), et le samedi de 10h à 12h (22 €/cours ou 200 €/10 cours d'affilés) dans la salle des Engenières.

CONTACT : SO'ART38, SOLVEIG MULLIGAN, 06 37 58 04 38 OU SOLVEIG.MULL@GMAIL.COM OU SOLVEIGMULL.WIXSITE.COM/MONSITE.

Atelier couture : et si c'était vous le patron ?

L'Espace Familles est à la recherche d'un(e) bénévole pour animer l'atelier couture « De fil en aiguilles » qui a lieu le lundi matin de 9h à 11h30.

Il ne s'agit pas de donner un cours de couture, mais de pouvoir conseiller les participants dans la confection de leur ouvrage, et de pouvoir leur apporter des petites techniques de base.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez contacter l'Espace Familles au 04 76 26 34 90.

Et si la prochaine Miss Isère était sassenageoise...

C'est à Sassenage, le 8 février prochain, que sera couronnée Miss Isère 2020... Et qui sait, peut-être sera-t-elle sassenageoise ?

Pour plus d'infos ou pour être candidate : casting.missisere@gmail.com ou 06 59 43 61 72.

Vive Halloween !

À l'Espace Familles

Comme chaque année, l'équipe de l'Espace Familles, déguisée en sorcières et autres monstres d'Halloween, vous attend nombreux pour son traditionnel Troc'Halloween qui se tiendra jeudi 31 octobre de 14h à 16h30 ! Apportez une ou des denrées alimentaires non périssables, et vous aurez la chance de recevoir une dégustation spécialement concoctée pour l'occasion !

INFOS : ESPACE FAMILLES, 04 76 26 34 90.

La jeunesse et Saint-Ex

De leur côté, le centre associatif Saint-Exupéry et le service jeunesse vous concoctent une fête aux petits oignons qui se déroulera le 31 octobre de 14h30 à 19h30, au parc Sasso Marconi.

À l'heure où nous imprimons, le programme n'est pas complètement finalisé mais il y a fort à parier que

petits et grands s'en donneront à cœur joie !

INFOS : CENTRESDELOISIRS@SASSENAGE.FR. ANNULÉ EN CAS DE MAUVAIS TEMPS

Halloween à poney

Vous cherchez une activité pour occuper vos enfants/ados durant les vacances de la Toussaint ? Et s'ils découvraient l'équitation de manière ludique ?

La ferme équestre La Chevauchée propose des stages à poney ou à cheval ouverts à tous durant les vacances de la Toussaint. Si ces stages nécessitent d'avoir un peu pratiqué, certains cavaliers(ères) montent à cheval uniquement pendant les vacances et ils ont tout de même un niveau leur permettant de pouvoir s'éclater dans cette discipline.

Les stages sont « à la carte », et les inscriptions peuvent se faire à la demi-journée ou en journée

complète (de 32 à 50 euros la demi-journée, de 50 à 55 euros la journée, de 90 à 100 euros pour deux jours). En complément, un stage d'activités manuelles spécial Halloween est proposé par l'association Chevauch'Even⁽¹⁾ les 28, 29 et 30 octobre avec, au programme, des activités à poney le matin, et découverte et participation à la vie de la ferme l'après-midi (également à la carte, matin et/ou après-midi, 15 euros la demi-journée). Une grande fête d'Halloween clôturera ces vacances équestres et festives jeudi 31 octobre. Alors, que vous soyez un(e) cavalier(ère) averti(e) ou pas, n'hésitez pas !

(1) Adhésion obligatoire à l'association, d'un montant de 5 € (cotisation annuelle).

INFOS ET RÉSERVATIONS : STAGES ORGANISÉS PAR LA FERME ÉQUESTRE LA CHEVAUCHÉE ET CHEVAUCH'EVEN DU 21 AU 25, ET DU 28 AU 30 OCTOBRE, 04 76 26 47 26 OU FERMES.EQUESTRES.VERCORS@GMAIL.COM. FACEBOOK : FERME ÉQUESTRE DU VERCORS.

L'image : un pouvoir en noir et blanc

En octobre, la médiathèque l'Ellipse, en collaboration avec le Relais Assistants Maternels et le multi-accueil, vous propose deux rencontres-débats animées par la Maison de l'Image de Grenoble, sur « La prévention à l'image ».

Mardi 8 octobre à 20h

« Les écrans et l'enfant de 0 à 3 ans : ses besoins pour grandir, des idées pour accompagner nos enfants »

À destination des parents, grands-parents, assistants maternels, ce rendez-vous a pour but de sensibiliser et prévenir des conséquences d'une surexposition aux écrans sur le sommeil, les retards de développement du langage, ou encore le comportement.

L'occasion de venir échanger sur les bonnes pratiques à appliquer pour encadrer l'usage des écrans et limiter ses risques, mais aussi pour partager des idées d'activités pouvant être mises en œuvre autour des images et des écrans.

Réservations (auprès du Ram) : 04 76 53 32 91.



Vendredi 11 octobre à 20h

« Images d'actualité : entre infos et intox, savoir se repérer »

Depuis qu'elles existent, les images sont utilisées pour informer et pour communiquer. Omniprésentes à l'heure du tout numérique, elles ont le pouvoir de captiver le public en suscitant l'émotion. Devenue quasi systématique, la retouche des photographies de presse permet-elle de rendre compte de la réalité ? Comment des vidéos sont-elles manipulées et dans quel but ? Comment croiser les sources de l'information et se repérer dans les médias aujourd'hui ? Comment accompagner enfants et jeunes dans l'univers médiatique ?

Public : adolescents et adultes.

Réservations (auprès de la médiathèque) : 04 76 85 95 55.

L'Ellipse a 25 ans !

Inaugurée le 15 octobre 1994, la médiathèque l'Ellipse fête cette année ses vingt-cinq ans !

Vingt-cinq ans de lectures, de partages, d'échanges, de rencontres, de soirées, d'émotions...

À cette occasion, mardi 15 octobre à 19h, la médiathèque ouvre ses portes à tous, et vous invite justement à faire revivre les moments forts qui ont marqué ce quart de siècle, autour de photos, lectures, citations, le tout entrecoupé d'intermèdes musicaux...

D'ailleurs, si vous avez un souvenir ou une anecdote vécus à la médiathèque, racontez-les en quelques mots ou quelques lignes (à adresser au plus tard le 7 octobre par mail à ellipse-mediathèque@sassenage.fr ou directement dans l'urne disposée à cet effet à la médiathèque), de manière anonyme, ou pas ! Certains seront lus en public par l'équipe de la médiathèque, tandis que les membres du Cercle des Amateurs de Lecture proposeront quant à eux une lecture de citations choisies pour ce grand jour. Enfin, des marque-pages ont été réalisés spécialement pour l'occasion, et seront à votre disposition tout le mois d'octobre. Pensez à prendre le vôtre, il accompagnera élégamment vos lectures...

Venez nombreux participer à cette soirée d'anniversaire festive et conviviale, et souffler avec toute l'équipe les vingt-cinq bougies !

CONTACT : MÉDIATHÈQUE, 04 76 85 95 55.



Le vrai du faux

Samedi 19 octobre au Théâtre en Rond à 20h30, venez découvrir « La vérité », une pièce enjouée et dynamique, interprétée par l'association Les Bleus de Sassenage. Cette histoire, écrite par Florian Zeller pour Pierre Arditi, met en scène de façon originale les péripéties de deux couples d'amis, et raconte l'histoire d'un menteur à qui tout le monde ment.

« Les Bleus de Sassenage existent depuis treize ans et comptent une vingtaine de comédien(ne)s. Nous sommes tous bénévoles et disposons d'une scène chez Emmaüs où nous nous réunissons chaque semaine pour nos répétitions, explique Hervé Gardret, président de l'association depuis cinq ans. Nous proposons des spectacles à des tarifs modiques

(à partir de 5 €), car nous sommes attachés à rendre la culture accessible au plus grand nombre. » Réservez vite votre place pour assister à ce spectacle irrésistible et à la belle performance de ces comédiens passionnés.

INFOS ET RÉSERVATIONS : « LA VÉRITÉ », SAMEDI 19 OCTOBRE À 20H30 AU THÉÂTRE EN ROND. CONTACT : 07 83 56 01 54 OU SASSENAGELESBLEUS@GMAIL.COM, OU [HTTP://LES-BLEUS-DE-SASSENAGE.BLOGSPOT](http://les-bleus-de-sassenage.blogspot).

PARTAGER

Valentine et autres questions existentielles

Samedi 12 octobre, le Théâtre en Rond présente « J'aime Valentine mais bon... », une comédie de et avec Rudy Milstein. Nominé aux Molières 2019 dans la catégorie « Révélation masculine » pour ce rôle, il a accepté de nous livrer une interview téléphonique afin de nous parler de sa pièce. Nous en avons profité pour en savoir un peu plus sur cet auteur assurément à suivre...

Vous avez écrit « J'aime Valentine mais bon... » après les attentats de 2015. Ce spectacle aurait pu être un drame, mais c'est une comédie... Racontez-nous brièvement le fil de l'histoire...

C'est l'histoire d'Idal et d'un couple d'aujourd'hui. Il a envie de changer le monde mais il se pose des questions sur tout et finalement il ne fait rien... Il retrouve une amie d'enfance, Valentine, dont il est amoureux, mais il hésite à s'engager car il se questionne sur l'amour, l'engagement ou encore la religion et l'identité.

Vous avez écrit et joué « Les malheurs de Rudy », peut-on considérer que c'est cette pièce qui vous a fait connaître du grand public ?

Oui, très certainement. Je fais partie de la Troupe à Palmade depuis 2011. J'avais une série de petits sketches des malheurs de Rudy, et Pierre m'a demandé d'en faire un spectacle pour la première partie de sa tournée avec Michèle Laroque, « Ils se re-aiment ... ». Je l'ai joué pendant deux ans, de 2012 à 2014 !

Vous avez démarré le théâtre très jeune (13 ans). Qu'est-ce qui vous a poussé dans cette voie ?

Je suis issu d'une famille de musiciens, mais dès que j'ai découvert le théâtre, j'ai su que je voulais faire de la scène et de la comédie. Mais sur des vrais sujets. Je ne suis pas friand d'humour noir ou moqueur.

Vous avez aussi joué au cinéma (Embrasse-moi, Lolo, Un peu beaucoup...), quels sont vos autres projets ?

Actuellement j'écris un long métrage. J'ai également écrit un court métrage, « Mon combat », qui a été diffusé sur France 2 récemment.



C'est l'histoire d'une femme qui apprend que dans une vie antérieure elle était Adolf Hitler...

Certains vous considèrent comme le fils spirituel de Woody Allen. Comment acceptez-vous ce compliment ?

C'est parce que je suis juif ! (rires).

Que pouvez-vous dire de plus pour inciter les Sassenageois à venir nombreux assister à votre spectacle samedi 12 octobre au Théâtre en Rond ?

Venez nous voir, vous allez vous marrer !

INFOS ET RÉSERVATIONS : « J'AIME VALENTINE, MAIS BON... », SAMEDI 12 OCTOBRE À 20H30
THÉÂTRE EN ROND, 04 76 27 85 30
OU WWW.THEATRE-EN-ROND.FR.
PLEIN TARIF : 21 €, RÉDUIT : 18 €, MOINS DE 12 ANS : 12 €.

HUMOUR VOCAL A CAPPELLA

BACK TO LES ZANIMOS

Les Frères Brothers

Fort de l'enthousiasme que leur dernier passage a suscité en janvier 2017, le Théâtre en Rond est heureux d'accueillir de nouveau ce quatuor masculin pour ses 20 ans de scène ! Profitant de cet « alibi-anniversaire », ils proposent un nouveau spectacle dans lequel ils chantent, toujours a cappella, une sélection de leurs « inénarrables tubes ». Il ne s'agit pas d'un best-of mais d'une revisite des sketches et chansons les plus mémorables pour le plus grand plaisir du public qui les a suivis depuis leurs débuts — et qui en redemande — mais aussi du public nouveau qui vient les découvrir. Jouissant définitivement du statut de groupe d'humour vocal reconnu d'utilité de santé publique, les Frères Brothers vous invitent fraternellement à venir rire et chanter avec eux !



Samedi 5
octobre 20h30

Durée : 1h50 (avec entracte)
à partir de 7 ans
Tarif : 18 € / Réduit : 15 € / -12 ans : 12 €
Catégorie : C

Théâtre en Rond

6 rue François Gerin, 38360 Sassenage
Tél : 04 76 27 85 30 • info@theatre-en-rond.fr • www.theatre-en-rond.fr

DU MERCREDI 23 OCTOBRE AU DIMANCHE 3 NOVEMBRE
1^{er} NOVEMBRE INCLUS !

2019
Halloween
AUX CUVES DE SASSENAGE

VISITE TERRE-FIANTE !

POUR LE GPS :
PLACE LOUIS REVERDY
38360 SASSENAGE

Les esprits sont de sortie aux Caves de Sassenage ! Venus du fin fond de la terre, ils traversent la grotte pour ressurgir une nouvelle fois dans le monde des vivants. Tu peux visiter leur antre, mais prends garde à toi car ils détestent tout ce qui ne leur ressemble pas. Déguise-toi pour ne pas être découvert ! Pour cette occasion, la grotte est décorée sur le thème d'Halloween, son et lumière compris, distribution de bonbons à la sortie !

RÉDUCTION POUR LES PERSONNES DÉGUISÉES

DÉPARTS DES VISITES

- Du mercredi 23 au mercredi 30 octobre et du 1^{er} au 3 novembre, visites à 15h et 16h30
- Jeudi 31 octobre départ des visites de 14h à 20h toutes les 30 minutes
- Pour les groupes (de 20 personnes minimum) tous les jours de 9h à 13h30 sur rendez-vous

Réservations conseillées pour les visites individuelles, obligatoires pour les groupes. **Attention, places limitées !**

Les visites des Caves sont déconseillées aux moins de 6 ans
Durée de la visite : 1 heure
La température de la grotte est de 12°C

Infos et réservations :
04 76 27 55 37 ou grottes@sassenage.fr
www.sassenage.fr



Sassenage
Le choix de ses



Bienvenue !

**Vous habitez la commune
depuis peu ?
Réservez votre soirée !**

**jeudi 21 novembre à 19h
à l'espace Henriette Gröll**

**le maire vous invite
à la réception
des nouveaux arrivants**

Inscrivez-vous via
mairie@sassenage.fr
ou au 04 76 27 48 63
au plus tard le 12 novembre